

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée par la commission
Réponse de La Financière agricole

Titre Intervention de l'État en production porcine		
Audience	Date 7 novembre 2002	Lieu Montréal
Question posée par : Madame Céline Delhaes		
Référence BAPE Volume 15 – ligne 3840	Référence FADQ Q-6	

Question

Pourquoi l'État investit-il en production porcine ?

Réponse de La Financière agricole

L'État du Québec n'intervient pas de façon particulière dans la production des suidés mais pratique une politique sectorielle applicable à tout le secteur agricole. L'intervention publique en agriculture n'est pas un phénomène nouveau et exclusif au Québec. À l'instar des autres pays industrialisés, les interventions publiques au Québec se font selon quatre familles de risque. Il s'agit en l'occurrence des risques naturels (climatiques et épisodiques), des risques de marché, des risques financiers et des risques liés aux politiques supranationales découlant d'accords internationaux. Les interventions publiques dans le secteur agricole prennent au Québec essentiellement la forme d'aide à l'investissement (crédit agricole), de gestion de l'offre ou de mécanismes de sécurité de revenus (ASREC, ASRA, CSRA).

Les principaux motifs justifiant l'intervention gouvernementale dans le secteur agricole sont :

1. L'activité agricole est une activité économique essentielle au développement des régions, permettant de favoriser une plus grande équité des revenus pour les résidents des régions rurales et la mise en valeur des ressources locales contribuant à la stabilité économique du Québec.
2. Des motifs de sécurité alimentaire et d'autosuffisance sont également à la base des différentes politiques agricoles à travers le monde, tout comme au Québec.
3. Les investissements réalisés en agriculture sont difficilement recyclables vers d'autres productions, compte tenu de leur niveau de spécialisation et du lieu géographique où s'exerce cette activité. Cette considération implique la nécessité de mécanismes assurant l'accès au capital et la stabilité des revenus afin de favoriser le développement du secteur agricole.
4. Les analyses empiriques démontrent que la demande des produits agricoles est inélastique par rapport aux prix. En pratique, cette situation fait en sorte qu'une faible variation des volumes de produits agricoles infère une forte variation des prix. Ce phénomène crée de grandes fluctuations sur les revenus des entreprises agricoles. À cela, il faut ajouter que les fluctuations de production sont généralement le fait des conditions externes aux décisions de production, comme par exemple les conditions climatiques.
5. Le comportement des marchés agricoles est généralement cyclique. L'importance des fluctuations de revenus est telle que la pérennité des entreprises est mise en cause. L'intervention des gouvernements vise essentiellement à maintenir l'appareil de production intact au sortir d'une crise de prix. L'absence de mécanisme de stabilisation risquerait de déstructurer un secteur de production en entier et de générer des pertes économiques au-delà du secteur agricole.
6. Toutes les productions, tant végétales qu'animales peuvent être affectées par la variation des prix obtenus pour les denrées produites. Ces prix ne sont pas nécessairement établis ou influencés par le marché domestique, mais découlent plutôt des conditions sur les marchés internationaux. La production agricole du Québec n'a que peu d'influence sur les prix domestiques. Les interventions gouvernementales du Québec ne visent pas le prix des produits, mais plutôt le revenu des exploitations.